



Communiqué de presse
Paris, le 27 février 2014

Création de l'ACOFAL, Association de Coordination du Frais Alimentaire

INTERFEL (Interprofession des Fruits et Légumes frais), INTERBEV (Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes) et le CNIPT (Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre) annoncent le lancement de l'Association de Coordination du Frais Alimentaire (ACOFAL). L'objectif ? Défendre collectivement les intérêts des filières de produits alimentaires frais non transformés.

Des enjeux communs propres au secteur du frais alimentaire

Initiative conjointe d'INTERFEL, d'INTERBEV et du CNIPT, la création de l'ACOFAL est le fruit d'une réflexion engagée sur la nécessité d'une approche collective sur les produits bruts frais non transformés. En effet, ces derniers nécessitent une approche spécifique au sein de l'alimentation. Plusieurs points communs rassemblent les produits frais (composés actuellement des fruits et légumes frais, viandes et pommes de terre). Parmi eux : les spécificités liées au commerce du secteur du frais, les problématiques relatives aux échanges internationaux ainsi que les particularités en matière d'attentes sociétales et de comportement alimentaire des consommateurs pour les produits frais.

Ces trois filières alimentaires partagent ainsi des enjeux communs d'ordre économique et logistique ainsi que des problématiques semblables, notamment au niveau de la production, de la commercialisation et de la distribution des produits frais (en points de vente ou en restauration collective).

Représentant une part importante de notre alimentation, les produits frais constituent également un enjeu majeur d'ancrage économique territorial (emploi, aménagement du territoire...).

Les missions de l'ACOFAL consistent d'une part à représenter ses membres dans les instances publiques nationales et communautaires ainsi que dans toutes les organisations traitant globalement d'alimentation, dès qu'une approche multi filière est nécessaire, et d'autre part à participer ou réaliser toutes actions que ses membres jugeront, à l'unanimité, opportun de lui confier pour compléter et renforcer leurs propres actions, sans pour autant s'y substituer.

Bruno Dupont, Dominique Langlois et Patrick Trillon, respectivement Présidents d'INTERFEL, d'INTERBEV et du CNIPT, souhaitent par cette initiative, rappeler l'importance fondamentale des produits frais non transformés au sein de notre société, pour l'avenir de l'économie française mais également pour le maintien de la diversité de l'alimentation.



Contacts presse

INTERFEL

Julie FROUCHT
01 49 49 15 20

j.froucht@interfel.com

INTERBEV

Cécile LARDILLON
01 44 87 44 76

c.lardillon@interbev.asso.fr

CNIPT

Ludivine CUREAU
01 44 69 42 24

information@cnipt.com

A propos d'INTERFEL

Créée en 1976, Interfel rassemble et représente les métiers de l'ensemble de la filière fruits et légumes frais, de la production jusqu'à la distribution (producteurs, expéditeurs, grossistes, primeurs, chefs de rayon GMS). Organisme de droit et d'initiative privés, elle est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique. Interfel a pour missions notamment d'élaborer des accords interprofessionnels qui font force de loi et de mettre en œuvre des actions de communication informative et publi-promotionnelle.

Pour en savoir plus : www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.

En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

A propos du CNIPT

Le CNIPT, Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre, est l'organisme interprofessionnel reconnu par les Pouvoirs Publics (loi du 10 juillet 1975) dans le secteur de la pomme de terre de consommation (conservation et primeur), vendue sur le marché du frais. Les missions du CNIPT concernent notamment la connaissance de l'offre et de la demande ; la qualité des produits et l'établissement de normes techniques et de programmes de recherche et développement ; l'information relative aux filières et aux produits et leur promotion sur les marchés intérieur et extérieur.

Pour en savoir plus : www.cnipt.fr (site pro) / www.cnipt-pommesdeterre.com (site grand public)